

REUNION DU 24 JUIN 2020

Feuillet n° : 2020/

Le vingt-quatre juin deux mille vingt à vingt heures , le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire .

Date de la convocation : 17/06/2020 adressée par messagerie électronique .

Et publiée par voie d'affichage extérieur à la mairie le 17/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 15 ;Votants : 15

Conseillers présents : MM. Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Fabien ALIX ; Sophie BARILLE, Betty CADOT, Patricia CARET , Yannick DANIEL, Armel DENIS ,Nadège LESSIRARD, Carmen MAUDET , Stéphane PRULHIÈRE , Sébastien SALIOU--

Conseiller(s) absents : MM. néant

Secrétaire : Mme Brigitte .Nicolas

Ordre du jour - Adoption du programme des acquisitions et travaux 2020 :- Vote des taux des impôts locaux :- Vote du budget 2020 :- Affectation des résultats :- Election des délégués du conseil municipal au sein des structures de coopération intercommunale :- Syndicat intercommunal des eaux de beaufort :- S.I.V.O.M. de Cancale, St-Méloir, St-Coulomb, St-Benoit :- Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine :- Syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de dol de Bgne (SAGE). Election des membres à la commission d'appel d'offres ; - Proposition d'une liste de commissaires pour la commission communale des impôts directs :- Convention avec la Caisse des écoles pour la mise à disposition du personnel de la garderie et de la cantine :- Droit de préemption Urbain :- Information du conseil municipal sur les ventes immobilières :- Urbanisme : avis sur la proposition de l'OPH Emeraude Habitation pour l'aménagement futur des terrains à bâtir rue des ormes :- Personnel : Renouvellement emplois contractuels :- Ecole : Validation des horaires de septembre 2020 à juillet 2023 :- Divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 25/05/2020 et signent le registre des délibérations.

N° 22-2020 : VOTE DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2020 :

Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire donne lecture du programme des investissements 2020 suivants :

OBJET	Article		R.A.R TTC	Crédits	TOTAL
	comptable	Opération	2019	2020	
Emprunts (capital)	1641	OPFI		48 200,00 €	48 200,00 €
Création carte communale	202	45	3 004,00 €	-3 004,00 €	0,00 €
Profil de baignade + dpu	2031	ONA	4 680,00 €		4 680,00 €
ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER					
panneaux signalisation	2151	1	2 676,00 €		2 676,00 €
matériel voirie	21571	5	17 953,00 €		17 953,00 €
photocopieurs	2183	1	330,00 €	-330,00 €	0,00 €
matériel d'illumination	2158	1	450,00 €		450,00 €
matériel sécurité	2188	1	500,00 €		500,00 €
meublier bibliothèque	2184	13		500,00 €	500,00 €
MAIRIE					
Réfection volets façade nord	21311	15		11 515,00 €	11 515,00 €
Peintures façade	21311	15		11 257,00 €	11 257,00 €
Pose pare-moineaux façade sud	21311	15		2 524,00 €	2 524,00 €
ECOLE					
Ecole numérique	2183	34	503	-503,00 €	0,00 €
Réfection peintures classe maternelle + réfectoire	21312	2		4 883,02 €	4 883,02 €
RESEAU INCENDIE					
Pose borne incendie chemin des dis	21568	5	16 080,00 €		16 080,00 €
Remplacement borne incendie rue ile verte	21568	5	2 700,00 €		2 700,00 €
PARCOURS SPORTIF					
Four & pose 10 agrès / DPM	2148	48	156,00 €	-156,00 €	0,00 €
EGLISE					
Renforcement assise moteur cloche	21318	4		648,00 €	648,00 €

SALLE POLYVALENTE					
Réfection voie d'accès salle polyvalente	2151	22	3 248,00 €	-3 248,00 €	0,00 €
TRAVAUX VOIRIE					
Rue des verdières	2151	43		1 276,00 €	1 276,00 €
Parking camping-cars	2151	31		1 110,00 €	1 110,00 €
Trottoir rue de la baie	2151	49		24 570,00 €	24 570,00 €
Chemin piétonnier rue bord de mer arrière station Total	2151	44		14 071,00 €	14 071,00 €
Aménagement rue des frênes/rue des ormes	2151	47		48 225,03 €	48 225,03 €
BIBLIOTHEQUE					
Pompe à chaleur	21318	13		11 063,00 €	11 063,00 €
EFFACEMENT RESEAUX PASSAGE DES VERDIERES					
Réseau éclairage public	238	46	760,00 €	-760,00 €	0,00 €
EFFACEMENT RESEAUX RUE DES FRENES					
Effacement réseaux & éclairage	2041582	47	52 352,00 €		52 352,00 €
Effacement réseau telecom	238	47	31 392,00 €	26 928,00 €	58 320,00 €
RESEAU EAUX PLUVIALES					
Dotation annuelle à la Cté d'Agglo	2151	21		8 060,00 €	8 060,00 €
RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC					
Extension domaine des ondes	2151	10006	35 000,00 €	- 35 000,00 €	0,00 €
ENROCHEMENT DIGUE					
	2148	10009		9 000,00 €	9 000,00 €
CREDITS POUR IMPREVUS					
	20	OPFI		5 000,00 €	5 000,00 €
Total :			171 784,00 €	185 829,05 €	357 613,05 €

2/ CAMPING (HTVA)

Matériel informatique et téléphonique	2183	78	2 000,00 €		2 000,00 €
Modernisation bâtiments-terrain	2145	78	49 469,00 €	22 512,70 €	71 981,70 €
Dépenses imprévues	020			4 000,00 €	4 000,00 €
Total:			51 469,00 €	26 512,70 €	77 981,70 €

Après délibération le conseil municipal,

- Approuve le programme des travaux et des acquisitions ci-dessus et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces relatifs à ces investissements.

N° 23-2020-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

L'équilibre budgétaire se réalise avec un produit attendu de 307 335.00€ . Compte tenu des bases fiscales notifiées par le Trésorier Payeur Général et déjà majorées d'un taux équivalent à l'évolution de l'indice des prix à la consommation et vu le contexte de la crise économique et sociale provoquée par l'épidémie du Covid-19, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux appliqués en 2019 à savoir Foncier bâti: 16.59% et Foncier non bâti 51.23% .

Concernant la taxe d'habitation appelée à disparaître à l'horizon 2023, cette année elle fera l'objet d'une allocation compensatrice versée par l'Etat à hauteur de 174 322€ (178 422.00€ - 4 100.00€) sur la base du montant de la TH encaissée en 2017 . Il n'y a donc pas lieu de voter un taux pour cette taxe . En 2021 il est prévu de transférer aux communes la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.

N°24-2020-VOTE DES BUDGETS 2020

Mme Brigitte NICOLAS, Adjointe au maire, après avoir présenté le programme des investissements 2020, donne lecture des propositions de budgets équilibrés en dépenses et recettes à :

Feuillet n° : 2020/

COMMUNE :	Fonctionnement :	795 606.50€
	Investissement :	486 582.59€
CAMPING :	Fonctionnement :	96 672.70€
	Investissement :	106 420.92€
LOTISSEMENT DES ONDES :		
	Fonctionnement :	228 940.08 (y compris les mouvements de stocks)
	Investissement :	92 369.03€ (y compris les mouvements de stocks)

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal, adopte les budgets 2020.

N° 25-2020-AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal décide l'affectation des excédents 2019 au financement des investissements pour les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL: **276 627.54€** à inscrire au compte 1068.

CAMPING DES ONDES : **83 908.22€** à inscrire au compte 1068 ;

N° 26-2020 : ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL AU SEIN DES STRUCTURES DE COOPERATION INTERCOMMUNALES :

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est ensuite procédé, par vote au scrutin secret, à l'élection des délégués du conseil municipal au sein des différents syndicats intercommunaux :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BEAUFORT :

Délégués titulaires :	M.	Yves RUELLAN, 7 impasse de la chapelle St Benoît
Délégué suppléant :	M	Armel DENIS , 4 rue de la valeur St Benoît

S.I.V.O.M. de Cancale, St-Méloir, St-Coulomb, St-Benoît :

Délégué titulaire :	M.	Yves RUELLAN, 7 impasse de la chapelle St Benoît
Délégué suppléant :	M.	Patrice GINGAT , 7 chemin des dis

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 :

Délégué titulaire :	M.	Patrice GINGAT, 7 chemin des dis St Benoît
---------------------	----	--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DE DOL DE Bgne (et CLE du SAGE) :

Délégué titulaire :	M.	Yves RUELLAN , 7 impasse de la chapelle St Benoît
Délégué suppléant :	M.	Yannick DANIEL , 14 rue de la valeur St Benoît

N° 27-2020 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Cette commission joue un rôle central dans la procédure de passation des marchés publics. Elle examine les candidatures, choisit l'offre la plus avantageuses selon les critères préalablement fixés et attribue le marché. Elle est composée du maire ou de son représentant et de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le receveur municipal et le représentant de la DGCCRF assistent aux réunions à titre consultatif.

Conformément à la réglementation en vigueur sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

MM. Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS , Patrice GINGAT , titulaires ;
MM. Roseline CAUGANT , Stéphane PRULHIÈRE, Sébastien SALIOU , suppléants.

N° 28-2020 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le maire présente les activités de cette commission qui met à jour les bases des impôts locaux . Elle est composée de six commissaires titulaires et six suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de 24 contribuables dressée par le conseil municipal . Le maire invite le conseil municipal à faire ses propositions . Après délibération , le conseil municipal propose les contribuables suivants : Commissaires titulaires :Bernadette LETANOUX, Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Alfred SIMON,

Bertrand CORMIER, Christine THUAL, Bruno LEMAUVIEL, Sandra BOURCE & Commissaires suppléants : René CORVAISIER, Nathalie PETIT, Armel DENIS, Fabien ALIX, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Sébastien SALIOU, Nadège LESSIRARD, Sophie BARILLE, Betty CADOT, Stéphane PRULHIÈRE, Carmen MAUDET. Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour vérifier, compléter et présenter cette liste à la Direction des Services Fiscaux

N° 29-2020 : CONVENTION AVEC LA CAISSE DES ECOLES POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE :

Le personnel de la cantine et de la garderie est mis à disposition de la caisse des écoles par la commune. A la demande du Trésorier municipal une convention doit être établie entre la commune et la Caisse des écoles. Cette convention indique le nombre d'heure de travail à la cantine et à la garderie des agents concernés. La caisse des écoles s'engage à rembourser annuellement à la commune la totalité des frais de gestion et de rémunération de ces agents.

Le conseil municipal approuve cette convention et donne pouvoir au maire pour la signature des pièces nécessaires.

N° 30-2020 : DROIT DE PREMPTION URBAIN : Le maire communique les décisions prises par délégation du conseil municipal, à savoir, abandon du DPU sur les ventes :

- 9 rue du bord de mer ; propriété cadastrée B 99 vendue par Mme CAILLEBOTTE Jocelyne ;
- 15 rue de la badiolais ; propriété cadastrée section A 983 vendue par Mr LOUIS Rémi et Mme HALAS Faustine ;
- 20 rue des verdières ; propriété cadastrée A 571-970 vendue par Mme COUDRAY ;
- 5 rue de l'île verte ; propriété cadastrée B 63-86 vendue par M. NANQUETTE ;
- 26 rue de la valeur ; propriété cadastrée A 857-869-877 vendue par MM. LORIER-HERVE ;
- 2 rue de la valeur ; propriété cadastrée A 768 vendue par MM. VASSE ;
- 21 rue du cheminet ; propriété cadastrée B 197-283 vendue par M.r SAUVEE Emilie et Mme LECADE Eric ;
- 7 rue d du centre ; propriété cadastrée A 192 vendue par M.SICOT.
- 21 rue du bord de mer ; propriété cadastrée A 175 vendue par M.LAVOCAT ;
- 19 B rue du centre ; terrain cadastré A 199, vendu par Mme LAVOCAT .

N° 31-2020 : AVIS SUR LE PROJET de l'OPH EMERAUDE HABITATION RUE DES ORMES :

Le maire présente le projet de l'Office Public Emeraude Habitation relatif à l'aménagement de la partie restante du terrain à bâtir rue des ormes. Ce terrain d'environ 8 000 m² a été cédé gratuitement à l'Office public afin qu'il y construise des logements sociaux (dixit page 13 de l'acte de vente). Le protocole de cession portait sur la construction de 19 logements locatifs ou en accession sociale. Or Emeraude Habitation n'a construit que 13 logements locatifs. Ainsi un terrain d'environ 2 500m² reste à aménager. Emeraude Habitation propose de vendre et confier l'aménagement de cette partie restante à un aménageur privé.

Après délibération, le conseil municipal,

- émet des réserves sur ce projet de cession onéreuse d'un terrain cédé gratuitement par la commune pour la construction de logements sociaux et demande à Emeraude habitation de présenter un rapport financier et technique justifiant cet abandon de construction de logements sociaux ;
- demande une rencontre avec à Mr Le Président de l'OPH Emeraude habitation .

N°32-2020 – PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT EMPLOIS CONTRACTUELS :

En vue de faire face temporairement à la vacance d'emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus ou pour assurer des besoins saisonniers(article 3, alinéas 1 et 2 de la loi 84-53 du 26/01/1984) le conseil municipal :

* décide la reconduction des emplois suivants :

- Un poste d'agent contractuel chargé de l'entretien des locaux scolaires et du service à la cantine du 01/09/2020 au 02/07/2021 à raison de 16h00 par semaine, soit 10 heures pour le service cantine et 6heures pour le ménage, rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ; IB 348 en application de l'article 3, alinéa 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 .
- Un poste d'agent contractuel chargé de la surveillance de la garderie, du service à la cantine et de l'entretien des locaux du 01/09/2020 au 02/07/2021 à raison de 15h00 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ; IB 348 en application de l'article 3, alinéa 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 .

- Un poste d'agent contractuel chargé de l'entretien des bâtiments communaux à compter du 06/07/2020 jusqu'au 31/08/2020 à raison de 4h30 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C1; IB 348 en application de l'article 3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

* autorise le maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit public conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

N°33-2020-HORAIRES DE L'ECOLE : Par courrier du 27/4/2020 l'inspecteur d'académie nous notifie les horaires proposés par la communauté éducative (conseil d'école et enseignants) qui doivent être arrêtés définitivement par le conseil municipal , à savoir : 8h45-12h et 13h30-16h15 . Le comité de la caisse des écoles a émis un avis favorable à cette proposition le 15/06/2020. Après délibération , le conseil municipal , valide définitivement les horaires proposés jusqu'en juillet 2023.

Divers :

- Prochaine réunion du conseil municipal : le 10 juillet pour la désignation des délégués à l'élection sénatoriale ;
- Réunion de la commission « animation, culture, sports » le 27/06/2020 à 10h30 à la mairie.
- Site internet communal : fichier numérique des photos des conseillers à transmettre à la mairie .

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 22-2020 ;23-2020 ;24-2020 ;25-2020 ;26-2020 ;27-2020 ;28-2020 ;29-2020 ;30-2020 ;31-2020 ;32-2020 ;33-2020 ;-----*

→* *Signatures des membres présents:*

Bernadette LETANOUX	
Yves RUELLAN	
Brigitte NICOLAS	
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	
Stéphane PRULHIERE	
Sébastien SALIOU	
Fabien ALIX	
Armel DENIS	
Betty CADOT	
Patricia CARET	
Carmen MAUDET	
Yannick DANIEL	
Nadège LESSIRARD	

Le maire,